

Formation professionnelle

Entretien le matériel thermique en espaces verts



CFPPA - Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

• DUREE

2 jours soit 14 heures

• LIEUX

CFPPA, avenue Edouard Herriot à
Saint-Rémy-de-Provence

• DATES DE SESSIONS

25 et 26 février 2021
22 et 23 mars 2021
15 et 16 avril 2021

• TARIF

294 €

• EFFECTIF

De 6 à 12 personnes maximum

• ACCESSIBILITE

Locaux aux normes PMR
Référénte handicap Aurore VAL
aurore.val@educagri.fr

• DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

15 jours à 2 mois (si financement)

• CONTACT

Secrétariat du CFPPA
04.32.62.01.61
cfppa.st-remy@educagri.fr

• PRE-REQUIS

Aucun

• TAUX DE SATISFACTION

NC

OBJECTIFS GENERAUX

Acquérir des connaissances et compétences pour assurer l'entretien et le dépannage courant du matériel thermique.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître le fonctionnement du matériel thermique en espaces verts. Assurer l'entretien courant du matériel. Diagnostiquer et résoudre les pannes courantes. Assurer l'entretien des organes de coupe.

CONTENU

Les différentes parties d'une machine. Les points de vérification de la maintenance. Le démontage et remontage de pièces simples. Le matériel et les fournitures. Les règles de sécurité. La préparation des lubrifiants, du carburant et des mélanges. L'outillage adapté à l'entretien ou à la réparation. L'entretien courant du matériel (vidange, graissage, carburant) et des organes de coupe. Les principaux réglages. La mise en route et les essais de sécurité. Le remplacement des pièces, l'affutage, les réglages. Le nettoyage et le rangement du site d'intervention. Les huiles usagées.

PUBLIC

Salarié.e.s d'entreprises agricoles et d'espaces verts.

MODALITES PEDAGOGIQUES

En présentiel, avec pratique d'entretien, en s'appuyant sur la dynamique de groupe.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative. Délivrance d'une attestation de formation avec les capacités acquises.

FINANCEMENTS

Chef d'exploitation, responsable d'entreprise du paysage, contributeur/trice VIVEA : dossier présenté par nos services
Salarié.e.s : se rapprocher de votre OPCO (fonds de formation)
Sans emploi : information auprès de Pôle Emploi, demande de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) par nos services
Particulier : autofinancement possible avec facilités de paiement

Formation non éligible au Compte Personnel de Formation (CPF)

<https://lpa.st-remy.educagri.fr/cfppa-centre-de-formation-pour-adulte/formation-professionnelle>

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - cfppa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023
EPLEFPA Les Alpilles - Avenue Edouard Herriot - 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj Janv.2021

